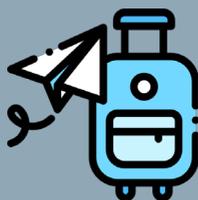


Avis n°7

LES JEUNES & LES MUNICIPALES



Le Forum Français de la Jeunesse interpelle les candidat·e·s aux élections municipales de mars 2020 sur les priorités des jeunes

Abstentionniste, sous-représentée, stéréotypée et victime des clichés âgistes, la jeunesse doit se saisir de toutes les opportunités électorales pour faire valoir sa voix. Dans ce cadre et en amont des élections municipales de mars 2020, les organisations membres du Forum Français de la Jeunesse (FFJ) ont souhaité porter une parole concertée par-delà même leur divergences : les politiques municipales doivent être l'affaire de toutes et tous - même des plus jeunes.

Impliquer la jeunesse dans toutes les décisions qui la concernent, sans même attendre l'âge de la majorité : voilà l'objectif principal du FFJ depuis sa création en 2012 et l'une des propositions que nous défendrons dans toutes les communes de France en amont des municipales. La jeunesse sera attentive à ce que les futur·e·s responsables politiques locaux·les lui donnent toute la place qui lui revient, que cela soit dans l'exercice direct de mandats électifs et la présence de jeunes sur les listes candidates ou dans la création d'outils de démocratie participative que les jeunes puissent saisir concrètement. Budgets participatifs, conseils municipaux de jeunes sont autant de dispositifs qui doivent être encouragés partout en France, à condition que les jeunes impliqué·e·s puissent y exercer de véritables responsabilités décisionnelles et que leur travaux soient repris par les exécutifs locaux.

Parce que la jeunesse devra assumer demain les choix d'aujourd'hui, elle doit être pleinement associée à la définition et l'orientation de toutes les politiques. Fidèle à cette volonté de porter la voix des jeunes au-delà des seules politiques jeunesse, le FFJ présente ici les priorités qu'il défendra dans toutes les municipalités, auprès de tou·te·s les candidat·e·s, sur 4 thématiques-clés pour celles et ceux qu'il représente : environnement, logement, engagements et mobilité.

Environnement
p. 02

Logement
p. 04

Engagements
p. 05

Mobilités
p.07



ENVIRONNEMENT

La protection de l'environnement est un enjeu majeur de nos sociétés contemporaines et l'une des principales raisons de l'engagement des jeunes aujourd'hui. Après les Grèves et Marches pour le climat et une mobilisation plus importante que prévue des jeunes lors des élections européennes de mai 2019, il nous paraissait évident d'inscrire l'environnement au titre des thématiques-clés pour la jeunesse en amont des municipales de 2020.

L'environnement, une thématique locale ? Les recommandations du FFJ dans ce domaine rappellent qu'il existe des marges de manoeuvre pour les municipalités dans le champ de leurs compétences prioritaires (éducation primaire, urbanisme, gestion des espaces verts, restauration collective...).

Éducation et gestion des établissements scolaires de compétence municipale

Proposition 1 : Généraliser les démarches de développement durable, ou Plan vert, dans les établissements scolaires, afin d'intégrer une logique globale respectueuse de l'environnement dans les projets d'investissements pluriannuels¹. Le FFJ recommande notamment des cours de récréation éco-compatibles (qui ne soient pas entièrement artificialisées), la végétalisation des espaces scolaires, une alimentation éco-responsable (circuits courts, bio) dans les cantines scolaires et la généralisation de transports scolaires sobres en énergie.

Proposition 2 : Renforcer la place de l'environnement dans les missions pédagogiques au niveau primaire². Hors des salles de classe, la municipalité doit notamment s'investir dans la diversification des formats d'apprentissage pour impliquer les élèves dans une réflexion collective sur le développement durable. Dans le cadre du Plan Mercredi³, nous appelons notamment les municipalités à renforcer la sensibilisation sur les questions d'environnement et de développement durable, ainsi qu'à en diversifier les formats et les media en lien avec les associations d'éducation populaire et de jeunesse impliquées sur ces questions sur le territoire.



Urbanisme, gestion des espaces verts

Proposition 3 : Imposer une gestion éco-responsable des espaces verts municipaux. Le FFJ propose notamment que les pesticides et les produits phytosanitaires n'aient plus leur place dans les espaces verts municipaux, dans l'objectif de contribuer à la protection de la biodiversité.

Proposition 4 : Pérenniser le rôle de la commune comme acteur de gestion des réserves foncières qui permet leur préservation ou conversion vers le bio, par le soutien financier à l'installation d'exploitation agricole respectant des critères éco-responsables.

Proposition 5 : Généraliser les AMAPs sur tous les territoires et renforcer la coordination entre les AMAPs, les collectivités et les services sociaux de leur compétence pour impliquer davantage les jeunes du territoire.

Proposition 6 : Limiter au maximum l'artificialisation des terres et éviter le grignotage des terres agricoles par le moyen du Plan Local d'Urbanisme.

Proposition 7 : Définir, en concertation avec les citoyens, des biens communs municipaux dont la propriété, la gestion et la protection doivent être publiques, démocratiques et participatives⁴. La gestion de l'air, l'eau et des ressources naturelles notamment devraient faire l'objet d'un débat public continu et transparent.



LOGEMENT

Le logement est la dépense contrainte la plus lourde dans le budget des jeunes de moins de 25 ans, donc un fort vecteur d'inégalité. Pour ces raisons, il nous semblait évident de proposer aux futur·e·s responsables politiques locaux·les quelques recommandations pour renforcer l'accès des jeunes à un habitat salubre et peu onéreux. Le loyer comme les charges afférentes à l'habitat ne doivent plus être des obstacles au bien-être des jeunes !

Proposition 8 : Défendre le développement des logements à destination des jeunes (résidences sociales jeunes, foyers de jeunes travailleurs, logements étudiants etc.) dans l'orientation et la rédaction du Plan Local d'Habitat⁵.

Proposition 9 : Demander à l'Etat la délégation de compétence pour l'attribution des aides à la pierre, notamment avec pour objectif de réhabiliter et améliorer l'habitat locatif public et privé, et de rénover le parc locatif sans conséquence pour les loyers (travaux d'isolation et d'efficacité énergétique des bâtiments).

Proposition 10 : Respecter les dispositions prévues par l'article 55 de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU).

Proposition 11 : Renforcer l'accessibilité des logements sociaux aux jeunes, notamment sous la forme de collocation, et soutenir plus généralement toutes les initiatives solidaires et coopératives en faveur de l'habitat jeune, qu'elles émanent d'associations dédiées ou des bailleurs sociaux, à l'instar du dispositif CoopColoc⁶.

Proposition 12 : Encadrer le montant des loyers des petites surfaces privées en fonction du loyer moyen calculé par bassin de population.

Proposition 13 : Engager les communes dans une **définition à la hausse du seuil minimum des surfaces** de logements publics disponibles.

Proposition 14 : Développer un système de cautionnement solidaire unique, de façon à sécuriser le parcours des jeunes. Les municipalités peuvent notamment développer des mutuelles communales et inscrire le logement comme l'un des axes de la solidarité municipale⁷.

Proposition 15 : Mettre en place des « chèques verts » pour donner un moyen direct de paiement pour la réalisation de travaux de rénovation énergétique auprès d'entreprises agréées, encourageant et favorisant ainsi la durabilité des logements et limitant sur le long-terme les dépenses en matière d'énergie.

ENGAGEMENTS



Les activités culturelles, sportives permises par les communes sont plébiscitées par les jeunes : 57 % des jeunes qui sont bénévoles dans une association le sont dans le domaine du sport, de la culture ou des loisirs⁸. Pour autant, l'offre sportive et culturelle est trop souvent inégale, que cela soit d'une commune à l'autre ou selon les bassins de vie. Les futur-e-s responsables locaux-les doivent engager de véritables politiques volontaristes pour lever les obstacles à l'engagement des jeunes dans ces domaines, car ils sont de véritables vecteurs d'insertion dans notre société. En somme, miser sur ces domaines, c'est aussi miser sur une meilleure cohésion sociale !

Sport-culture

Proposition 16 : Dépasser les obstacles financiers empêchant la création d'association par les jeunes mineur-e-s en faisant jouer à l'État un rôle de garant auprès des organismes privés (banques, assurances,...) pour soutenir le développement de l'offre de prêts.

Proposition 17 : Favoriser la mixité dans les pratiques sportives et récréatives amateurs soutenues par les investissements municipaux⁹.

Proposition 18 : Donner des moyens aux associations locales pour lutter contre les discriminations dans les activités sportives ou culturelles. La lutte contre toutes les formes de discrimination doit être au cœur des échanges entre la commune et les associations du territoire. La municipalité peut financer des formations à destination des responsables associatif-ves. Pour faire connaître sa politique auprès des responsables associatif-ves, la commune peut également conditionner les subvention attribuées aux associations à la signature d'une charte.



Citoyenneté

Proposition 19 : Renforcer la démocratie scolaire : les élèves doivent, comme tou-te-s les usager-e-s de services publics, pouvoir être acteur-ric-e-s de ceux-ci et être impliqué-e-s dans les prises de décisions. Les responsabilités qui leur sont accordées au sein de leurs lieux de vie et d'études doivent ainsi être plus nombreuses et plus diversifiées. Le FFJ propose ainsi de développer dès l'école primaire des espaces de consultation des enfants afin de faire en sorte que les enfants soient réellement associé-e-s aux choix pédagogiques. Ces instances doivent également avoir pour rôle la représentation des élèves, le portage de projets, l'animation de la vie de l'établissement et accorder une place aux enfants dans les prises de décisions.

Proposition 20 : Développer dans chaque municipalité des réunions, ouvertes à tou-te-s les citoyen-ne-s, présentant les divers cadres institutionnels d'engagement¹⁰. Nous demandons que des réunions d'information et d'échange ouvertes à chaque citoyen-ne autour du rôle des élu-e-s et du conseil municipal, des différents cadres institutionnels d'engagement existants pour les citoyen-ne-s et de leurs fonctionnements et du lien entre les différents échelons de prises de décision (ville/communauté d'agglomération/département/région/Etat/Union européenne) soient développées dans chaque municipalité. En outre, il nous semble fondamental de valoriser les espaces d'échanges entre les citoyen-ne-s,

tels les conseils de quartiers, les conseils citoyens, les conseils de développement ou encore les conseils municipaux de jeunes et d'enfants et de faire évoluer leurs rôles afin de leur accorder un poids plus important.

Proposition 21 : Favoriser dans les communes l'émergence de budgets participatifs - processus de démocratie participative dans lequel des citoyen-ne-s peuvent affecter une partie du budget de leur collectivité territoriale. Au sein de ces budgets, prévoir un pourcentage dédié aux projets qui ont un impact sur la vie quotidienne des jeunes et permettre aux jeunes, dès 16 ans, de pouvoir soumettre et voter pour des projets.

Proposition 22 : Déployer les Assemblés libres de jeunes (ALJ) et Parlements libres de jeunes (PLJ) dans tous les territoires¹¹. Depuis 2013 les ALJ/PLJ permettent d'écouter, d'accompagner et d'associer les jeunes aux politiques publiques afin de construire de nouvelles formes de démocratie et de citoyenneté. Les PLJ/ALJ veulent être des espaces ouverts où la parole de chacun-e est placée à égalité, et visent à rassembler les différentes formes de jeunesse autour de la création de projets communs. Le FFJ enjoint les communes à se saisir de ces nouvelles formes de participation des jeunes, à les soutenir financièrement et à entendre leurs propositions dans le cadre des politiques publiques mises en oeuvre au niveau local.



MOBILITÉS

Dans nos sociétés de plus en plus mondialisées, l'accès à la mobilité n'est pas encore garanti sur tous les territoires, pour tou-te-s les jeunes : aujourd'hui, c'est encore près d'un tiers des jeunes de 18 à 24 ans qui renonce régulièrement à des services du quotidien faute d'avoir un moyen de transport pour s'y rendre¹², alors même que le droit au transport est inscrit dans les textes depuis la Loi d'Orientation des Transports Intérieurs de 1982 ! L'accès à la mobilité, dans ces conditions, aggrave les inégalités des jeunes face à l'accès à l'éducation, à l'emploi, aux loisirs. Pour des lendemains plus roses (pour les jeunes) et plus verts (pour la planète), voici les propositions du FFJ.

Mobilité locale

Proposition 23 : Développer l'intermodalité et la complémentarité des modes de transports (collectifs et individuels) et s'agissant des transports en commun, **favoriser notamment l'articulation des abonnements** afin d'encourager le passage d'un mode de transport à un autre au sein d'un bassin de vie.

Proposition 24 : Améliorer l'accessibilité financière et géographique des transports en commun, notamment par le soutien du partage entre particulier·e·s.

Proposition 25 : Concernant le transport individuel, encourager le développement des mobilités douces et actives et en sécuriser la pratique, notamment en assurant la séparation des voies de circulation entre usages motorisés, cyclables, piétons...

Proposition 26 : Généraliser les dispositifs de "vacances pour toutes et tous" afin de favoriser la mobilité de loisir des populations les plus précaires. Quelques pistes proposées par le FFJ : la généralisation des colonies de vacances municipales, de la tarification sociale sur les séjours, l'investissement dans un centre communal de vacances.



Mobilité internationale

Proposition 27 : Sensibiliser à la mobilité dès le plus jeune âge, notamment au niveau primaire : classe découvertes mobilité ou séjours à l'étranger, en particulier séjours courts pour les plus jeunes.

Proposition 28 : Renforcer les jumelages et soutenir les échanges de jeunes dans ce cadre, notamment en développant l'offre municipale de séjours éducatifs et en soutenant les associations impliquées sur les questions de mobilité et de solidarité internationale.

Proposition 29 : Multiplier les initiatives de sensibilisation des jeunes par les pairs, en s'appuyant sur les associations jeunes impliquées sur ces questions sur le territoire. Les jeunes doivent être des ambassadeur·rice·s de la mobilité auprès des autres jeunes.

Proposition 30 : Dans le cadre de la création d'un guichet unique régional de la mobilité, recenser, former et mailler le réseau d'information jeunesse sur les aides à la mobilité pour les jeunes.

Références

1. FFJ, [Avis n°6 "Enjeux climatiques : les jeunes, forces de proposition"](#) (septembre 2015)
2. *Ibid*
3. [Plan mercredi : une ambition éducative pour tous les enfants](#)
4. FFJ, [Livre Blanc "Les Jeunes \(re\)font l'Europe !"](#) (mars 2019)
5. Le Plan Local d'Habitat (PLH) est du ressort de l'intercommunalité où est représentée la municipalité.
6. CoopColoc est un dispositif d'intermédiation locative à destination des étudiant·e·s auquel·les le marché privé lucratif n'apporte pas de solution de logement décente.
7. Plusieurs municipalités ont sauté le pas de la mutuelle communale et solidaire (Montreuil, Valence...) dans le domaine de la santé.
8. INJEP, ["Les Chiffres clés de la jeunesse 2019"](#)
9. D'après les travaux d'Yves Raibaud (La Ville faite par et pour les hommes, 2017), 75% des budgets publics destinés aux loisirs des jeunes profitent aux garçons.
10. FFJ, Avis n°4, [« Le vote et la participation des jeunes en France »](#) (février 2014)
11. Avis du Conseil d'orientation des politiques de jeunesse (COJ) ["Participation des](#)

Le Forum Français de la Jeunesse (FFJ) est né en 2012 et regroupe les principales organisations nationales gérées et animées par des jeunes de moins de 30 ans. Ces structures sont aussi bien des organisations représentatives des étudiant-e-s et lycéen-ne-s, des associations, des mutuelles étudiantes, que des mouvements politiques de jeunesse.

De nature et de sensibilités diverses, celles-ci se sont rassemblées pour construire un espace d'expression permettant de voir, en France, la jeunesse prendre la parole afin de faire avancer le débat public.

Le FFJ est une assemblée autonome des pouvoirs publics qui se veut un espace d'échange et de travail sur l'ensemble des enjeux que traverse notre société (emploi, formation, citoyenneté, environnement, etc.), mais aussi un acteur de la définition des politiques publiques.

Les livres blancs publiés par le FFJ :

Livre Blanc : [«Mettre la jeunesse au cœur des politiques publiques»](#)

[Le Guide des organisations de jeunes](#), «jeunes et engagé-e-s»

Livre Blanc : [«Les jeunes \(re\)font l'Europe !»](#)

Les avis publiés par le FFJ :

Avis n°1 : [La représentation des jeunes en France](#)

Avis n°2 : [De nouvelles politiques en direction des jeunes](#)

Avis n°3 : [Faire du droit à la santé une réalité pour tous les jeunes](#)

Avis n°4 : [Le vote et la participation des jeunes en France](#)

Avis n°5 : [Formation et insertion professionnelles des jeunes](#)

Avis n°6 : [Enjeux climatiques – Les jeunes, force de propositions](#)



Forum
Français de la
Jeunesse